Challans Gois
Communauté

Certifié exécutoire
Le 16/02/2021

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 11 février 2021

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICHARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

DÉCISION

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1er décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous ;

Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH *(% coût total travaux TTC)*
ESNAULT Frédéric	5 rue des Écobuts 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	8 745 €	Fond de déblocage	Fond de déblocage	735 €	8 745 € (100 %)
TOTAL			**8 745 €**		-	**735 €**	**8 745 €**

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

Fait à CHALLANS, le 16 février 2021

Le Président,

Communauté de Communes Challans Gois Communauté (Vendée)

Alexandre HUVET